

Ordonnance relative au décès de Sa Majesté le Roi.

Le Cour, vu le décès de notre Souverain Sire Edouard VII., d'heureuse mémoire, événement douloureux qui eut lieu hier soir à Buckingham Palace, Londres, qui lui a été communiqué par le Commandant en chef ; et pour témoigner le respect et les regrets dûs à la mémoire d'un Roi si cher à tous ses sujets, a, ouïes les conclusions des Officiers du Roi, ordonné et ordonne que les lieux d'amusement seront fermés et gardés fermés pendant aujourd'hui et la semaine qui finira le 14

Décès du Roi
Edouard VII.

Fermeture
des lieux
d'amusement.

courant. Et est ordonné à tous et à chacun de se conformer à la présente Ordonnance à peine de punition à discrétion de justice.
